

Erratum (Volonté Paysanne du Gers, n° 1284 du 4 novembre) : Transmission, être acteur pour la réussite

## Le « diagnostic précoce de cession » pour approfondir une réflexion personnelle

La Chambre d'Agriculture du Gers propose un accompagnement personnalisé à la transmission de son exploitation au travers du diagnostic précoce de cession.

Un état des lieux complet de l'exploitation à céder est réalisé : surfaces, mode de faire valoir (pro-

priété, fermages,...), cheptel, bâtiments, ...

Ce diagnostic comprend également une analyse technique et financière pour élaborer un projet de transmission basé sur une reprise d'exploitation par un tiers.

Cette prestation est subvention-

née à 100 % du montant HT par le Conseil Régional pour les exploitants de **plus de âgés de 55 ans** sans repreneur identifié (et non pour les exploitants de 55 à 58 ans comme mentionné dans l'édition du 4 novembre).

**Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Conseil d'Entreprise - Tél. 05.62.61.77.13.**